

Mise en ligne : 25 octobre 2016.
Dernière modification : 9 novembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

UNION MINIÈRE, puis UNION MINIÈRE DE BORDJ-REDIR

CONSTITUTION
L'Union minière
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1920)

De formation récente, cette société anonyme a pour objet l'extraction, la manipulation, le transport et la vente des phosphates de chaux provenant de tous gisements situés dans le nord de l'Afrique (Algérie-Tunisie et Maroc) et, notamment l'exploitation des droits phosphatiers que la Sociedad General de Industriel y Comercio ¹ possède dans la région de Bordj R'dir (province de Constantine).

Le siège est à Paris, 36, rue de l'Arcade.

Le capital est fixé à 1.500.000 fr., en actions de 500 fr., sur lesquelles 1.000 sont attribuées à la Sociedad General de Industriel y Comercio, en représentation de son apport.

Les premiers administrateurs sont : MM. Alberto Thiébaud, ingénieur, Villanueva, 11, à Madrid ; Pedro Chalbaud, ingénieur, Gran Via, à Bilbao ; Laurent du Buit ², industriel, 9, rue Alfred-de-Vigny, à Paris, et Pierre Garcin, ingénieur, Zurbano, 1, à Madrid.

CONSTITUTION
L'Union Minière
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 octobre 1920)

Capital 1.500.000 fr., divisé en 3.000 actions de 500 fr., dont 1.000 d'apport attribuées à la Sociedad General de Industria y Comercio. Siège social à Paris, 36, rue de l'Arcade. Conseil d'administration : MM. Thiébaud, Chalbaud, du Buit et Garcin. Statuts déposés chez M^e Mahot de la Quérantonais. — *Petites Affiches*, 14 octobre 1920.

CIE CENTRALE DES PHOSPHATES
(*La Vie financière*, 5 février 1923)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Centrale_des_phosphates.pdf

.....

¹ Sociedad General de Industriel y Comercio : filiale de l'Union espagnole d'explosifs.
² Laurent du Buit (1879-1943) : fils de Paul du Buit (1841-1907) : polytechnicien, administrateur de la Société centrale de dynamite, des Minerais de fer de Krivoi-Rog*, etc. Président, à la suite de son père, de la Société franco-espagnole d'explosifs et de produits chimiques, usine à Carthagène, participation de l'Union espagnole d'explosifs. Administrateur (1912), puis président de La Paternelle (assurances). Administrateur du Charronnage de Clichy (1921). Remarié en 1908 à Geneviève de Flers, tante de François de Flers, de la Banque de l'Indochine. Dont Nicole, mariée en 1933 avec Jacques de Monicault (de la famille dirigeant la Société du port, quai et entrepôts de Beyrouth).

La Compagnie des Phosphates de Cierp a traité avec l'Union minière, qui possède le reste des gisements de phosphates existant à Bordj-Redir. La Compagnie de Cierp a été chargée par l'Union minière d'exploiter ses mines. Cierp, qui tient ainsi dans ses mains l'intégralité du gisement de Bordj-Redir, est en mesure d'exploiter dans de meilleures conditions et d'améliorer son prix de revient.

ABSORPTION DE LA COMPAGNIE CENTRALE DES PHOSPHATES

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Centrale_des_phosphates.pdf

Union minière de Bordj-Redir
(*La Journée industrielle*, 22 janvier 1925)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1925)

Réunis récemment en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé que telle serait désormais la dénomination de la société anonyme l'Union minière, dont le siège est à Paris, 52, boulevard Malesherbes.

L'assemblée a décidé également de réduire le capital de 1 million 500.000 francs à 1 million, par l'échange de trois actions anciennes de 500 fr. contre deux nouvelles de même nominal.

L'assemblée a ratifié ensuite les apports effectués à titre de fusion, par la Compagnie centrale des phosphates*, au capital de 2.321.750 francs, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, moyennant l'attribution de 3.000 actions de 500 fr. de l'Union minière de Bordj Redir. En conséquence, le capital de cette dernière société s'est trouvé porté à 2.500.000 francs.

M. Jean-Paul Hébert a été ensuite appelé aux fonctions d'administrateur.

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 juillet 1929)

PARIS. — Dissolution. — 1 août 1929. — Soc. dite L'UNION MINIÈRE DE BORDJ R'DIR, 52, boul. Malesherbes. — Liquid. : MM. Salle et du Buit. — 24 juin 1929. — *Loi*.

Dans les sociétés
UNION MINIÈRE DE BORDJ-REDIR (en liquidation)
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

L'assemblée extraordinaire du 30 mai a pour objet l'approbation de l'apport-fusion effectué à la Compagnie minière de M'Zaïta.

Suite :

Compagnie minière de M'Zaïta

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita_Cie_miniere.pdf